



Degats lors d'une prise en charge

Par **ptihmed**, le **16/12/2010** à **23:33**

Bonjour,
pour faire rapide dans un ordre chronologique voici les etapes de mon problème

sinistre
assistance(depannage)
prise en charge ds un garage agree
transfert chez epaviste pour stockage afin d eviter les frais de gardiennage
retour au garage en fin de procedure
je recupere mon vehicule

et la des degats supplementaires ont etes occasionne sans doute par l epaviste qui
generalement maltraite les vehicules mais sans certitude

je fais un courrier avec photo a l expert et un autre a mon assurance

l expert confirme que ces degats n etaient pas sur le vehicule avant sinistre et qu il ne
corresponde pas au sinistre

mon assurance me repond qu il ne prene pas en charge sauf si j ai un constat

j ai repondu que pour moi c est eux qui sont responsable de mon vehicule et que c est eux de
trouver le responsable

voila maintenant je suis fatigue de les appelez ca me coute cher les courrier ils y reponde
brievement et toujours negativement en renvoyant la balle

que dois je faire et quels sont mes droits et surtout leurs obligations

Par **chaber**, le **19/12/2010** à **14:59**

Bonjour,

[citation] l'expert confirme que ces dégâts n'étaient pas sur le véhicule avant sinistre et qu'il ne correspond pas au sinistre

mon assurance me répond qu'il ne prend pas en charge sauf si j'ai un constat

[/citation]

L'expert est bien d'accord que ces dommages étaient inexistantes. Votre assureur se doit de vous indemniser si vous êtes en assurances dommages et d'effectuer un recours auprès de son garage agréé.

Avez-vous fait constater ces dommages par le garagiste lorsque vous avez récupéré votre véhicule?